



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la
Commande Publique,
des Affaires Juridiques et
Immobilières

DFCPAJI_AR2026_0082

Délégation de signature à

[REDACTED]
[REDACTED] es
[REDACTED]

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 conférant au Maire le pouvoir de déléguer sa signature aux directeurs de services communaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2122-8 ;

Vu l'arrêté de titularisation EF 446-21 du 12 octobre 2021 portant titularisation de [REDACTED] ;

Vu la lettre du 31 mai 2021 portant mutation interne de [REDACTED] en qualité de Directeur Adjoint à la Direction de la Propreté à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2022_0080 du 05 octobre 2022 portant délégation de signature à [REDACTED] Directeur Adjoint à la Propreté et aux Ateliers Municipaux ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Propreté, à [REDACTED], Directeur Adjoint de la Propreté et des Ateliers Municipaux, en matière de finances pour :

- Les bons de commande et les devis de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité de fonctionnement du pôle atelier au sein de la Direction de la Propreté et des Ateliers municipaux dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés ;
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de dépenses et notamment relatifs à la gestion des factures de la Direction de la Propreté et des Ateliers municipaux.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à [REDACTED], en matière de ressources humaines pour les agents de la Direction de la Propreté et des Ateliers Municipaux, pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation (hors formation) ;
- Les autorisations de congés (congés annuels, ARTT, heures de récupération, CET,...) ;
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à [REDACTED] Directeur Adjoint de la Propreté, pour la délivrance des copies conformes des documents relatifs aux affaires techniques relevant de ses attributions

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Propreté, délégation de signature est consentie à [REDACTED] en ce qui concerne la signature des visas sur les comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

Article 5 : L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 6 : Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent, sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 7 : Le présent arrêté remplace et abroge, dès son entrée en vigueur, l'arrêté DCPAJI_AR2022_004680 du 05 octobre 2022.

Article 8 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis au Trésorier de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 9 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **12 MAI 2026**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



[REDACTED]

Accusé réception en préfecture le : **12 MAI 2026**

Publié sur le site internet le : **12 MAI 2026**

ACCUEIL
Direction des Ressources Humaines

05 MAI 2026

ARRIVEE

SM

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2026_082 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 12/05/2026
Objet : Arrêté de délégation [REDACTED] Propreté et des Ateliers municipaux

Nature : Arrêtés réglementaires
Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature
Date de télétransmission : 12/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCPAJI_AR2026_0082 = Arr_t_ de d_l_gation = [REDACTED].pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260512-DAJI_AR2026_082-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/05/2026

